



Chien en liberté qui est responsable?

Par **danielle81**, le **11/05/2014 à 10:43**

bonjournil y a un tournoi de tennis dans villagernle 5 mai en promenant mes 2 petites chiennes en laisse un gros chien noir appartenant à un joueur du tournoi de tennis est arrivé comme un fou et voulait prendre ma petite chienne dans sa gueule pour la dégager j'étais à genoux et le propriétaire du chien sans laisse est arrivé en s'excusant sans plusrnl la présidente du tennis m'a dit de venir au bureau du tennis pour désinfecter mes plaies au genou et au doigt mais le lendemain j'ai été chez le docteur car mon genou avait gonflé : piqure tétanos désinfectant et pansement car il y avait des graviers rnj'avais été montrer mon genou à la présidente qui m'a dit "je préviens le propriétaire du chien" et depuis aucune nouvelle rndans mon cas qui est responsable rnmmerci

Par **chaber**, le **11/05/2014 à 11:02**

bonjourrn« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. » (Article 1385 du Code civil).